



Litige concernant une traduction de notice d'assurance

Par **Romanzo**, le **04/06/2013** à **01:43**

Bonjour,

Je suis actuellement en Australie et j'ai donc souscrit a une assurance voyage prive pour la duree de mon sejour. (desole pour les accents je suis sur un clavier qwerty)

Il y a 3 mois j'ai eu un accident de surf et je dois maintenant faire des seances de kinesitherapie.

Comme je voulais savoir si je serais rembourse, j'ai examine la notice d'information de l'assurance (en anglais vu que je suis parti a l'etranger) et il est specifie dans la partie

Prestations exclues des frais medicaux

acupuncture, massages and physiotherapy unless consequent to a covered accident

Donc je me suis dis tres bien, je vais etre rembourse vu que mon accident de surf est un accident.

Mais ensuite ils m'ont dit que je ne serai pas rembourse car dans la notice d'information en francais, meme parahraphe il est ecrit:

acupuncture, les massages et la kinésithérapie (sauf suite à un accident ayant entraîné une hospitalisation)

Donc en gros dans le version francaise, il aurai fallu que je sois hospitalise pour etre rembourse mais pas dans la version anglaise.

J'ai donc contacte l'assurance pour qu'il m'eclaircisse sur cette erreur de traduction et voila leur reponse:

Bonjour ,

J'ai bien noté ton message et je te confirme que dans ton cas, la kiné fait partie des

exclusions.

Tu es français et tu as souscrit le contrat sur notre moteur français et tu as reçu ton contrat incluant la notice en français.

C'est cette version qui prévaut.

Cependant, nous t'accorderons un forfait de 100 € pour tes frais de Kinésithérapie, à titre exceptionnel.

Je trouve cela un peu louche, qu'il me propose de me rembourser 100euros a titre exeptionnel.

J'aimerais donc savoir si je peux reclamer le remboursement de l'integralite de mes frais. Est ce que la version anglaise prevot, si je suis dans un pays anglophone.

Merci pour votre aide

Corentin